

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARINGES (LOIRE)

SÉANCE ORDINAIRE DU 06 JUIN 2024

N° 2024/06.07

L'an deux mil vingt-quatre et le 6 juin, à 20 heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François DUMONT.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 14

Date de convocation : 31/05/2024

PRÉSENTS : M. DUMONT François, Mme THEVENON NICOLI Blandine, M. CROZIER Bernard, Mme PELLETIER Catherine, M. TOINON Alain, Mme CHALANDON Nicole, M. MALIGEAY Fabien, M. PONCET Jean-Marc, M. ASSOGBA Guillaume, Mme DOLBAU Marie-Noëlle, M. CŒUR Sébastien, Mme PENVEN-DE-MARI Marie-Hélène, Mme JOLY Marie-France, M. GARNIER Philippe.

Secrétaire élue : Mme PENVEN-DE-MARI Marie-Hélène.

Objet de la délibération: RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DU SIEMLY 2023

Le code général des collectivités territoriales impose par ses articles D2224-1 à D2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable par le syndicat intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la basse vallée du Gier (SIEMLY). Monsieur le Maire présente ce rapport et précise que celui-ci est public et permet d'informer les usagers du service. La commune de Maringes compte 307 abonnés.

Après avoir pris connaissance du rapport et après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable établi par le SIEMLY

DONNE tous pouvoirs à M. le Maire pour donner suite à cette décision.

Pour copie conforme
François DUMONT,
Maire

La secrétaire de séance,
Mme Marie-Hélène PENVEN-DE-MARI,



The image shows a handwritten signature in dark ink, which appears to be 'M. Penven-De-Mari', written in a cursive style.